

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/08/2025 / Délibération N°20250804_07

Date de la convocation : **29/07/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le 04/08/2025 à **18 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMEAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Mme Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Reprise de voirie pavée suite à inondations / Devis

Le Maire PRÉSENTE :

- Le devis n°65 du 02/12/2024 d'un montant de 5 190,00 € HT (6 228,00 € TTC) présenté par l'entreprise STPP,
- Le devis N°241105 du 08/11/2024 d'un montant de 11 602,20 € HT (13 922,64 € TTC) présenté par l'entreprise ODTP43 : **réfection zones pavés** suite à intempéries.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **PREND** acte des deux devis reçus,
- **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise STPP d'un montant de 5 190 € HT (6 228,00 € TTC).
- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 04 août 2025.

Le Maire,

Philippe BRUN



La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE

